

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22/03/24  
Date d'affichage 22/03/24  
**Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 19 / Votants : 20**

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 5 avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie	M. MARCAUD Hugues
Mme VERNIS Cécile	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand
M. DEBOST Anthony		

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

### Absents :

M. RENÉ David                      M. DIFALLAH Azdine                      M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 19 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BRUYERE Mireille est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 1- Acquisition de la parcelle AV 66

*Rapporteur / Joseph KUCHNA*

**Considérant** la nécessité de sécuriser et de faciliter l'accès au cimetière n°3 par l'avenue de Bellevue, et d'offrir à la population une vraie solution de stationnement (notamment lors des enterrements et cérémonies patriotiques),

**Considérant** l'opportunité de faire l'acquisition du terrain situé au-dessus de ce cimetière, au niveau du n°34, parcelle cadastrée AV 66 d'une superficie de 2 078 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur André PAPUT,

**Considérant** l'accord écrit de Monsieur PAPUT qui consent à céder ladite parcelle à la commune de Saint-Yorre, pour un montant de 50 000 € nets vendeur (soit environ 24,06 €/m<sup>2</sup>),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la présente acquisition de la parcelle susmentionnée au prix de 50 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche relative à la présente opération,
- **DIT** que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 ;

**Vote POUR à l'unanimité**  
**2 abstentions : MM. DE SOUZA et DEBOST**

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2024,

Le Maire,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mireille Bruyere", is written below the printed name.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com